



## NOTE METHODOLOGIQUE

L'IPPI mesure l'évolution des prix des transactions des biens industriels. Ce sont des prix départ usine, hors taxe et subventions, et hors marge de transport. Le calcul de l'IPPI se rapporte au secteur secondaire hors Bâtiment et Travaux Publics (BTP) qui dispose d'une approche spécifique. Il couvre la production industrielle destinée au marché intérieur et à l'export. Il mesure donc les mouvements moyens des prix payés aux producteurs. Il est utilisé, notamment pour répondre à une demande plurielle qui émane :

- De l'INS pour les travaux de synthèses macroéconomiques et les études ;
- des systèmes statistiques publics, dans le souci d'information sur l'activité économique conjoncturelle ;
- des Normes Spéciales de Diffusion des Données (NSDD)<sup>1</sup> ;
- d'organismes internationaux pour un suivi économique d'ensemble ;
- d'agents économiques de la sphère privée ou publique, tels que les collectivités locales, les administrations, les professionnels de l'industrie ;
- des Banques Centrales pour les besoins de la politique monétaire, des travaux d'études et de recherche ;
- des chercheurs et étudiants dans le cadre des travaux de recherche (mémoires, thèses, etc.).

Indicateurs de l'inflation : les IPPI peuvent s'ils sont produits mensuellement servir dans l'explication de l'évolution des prix à la consommation si le poids des produits manufacturés est important dans la consommation des ménages, c'est-à-dire que l'évolution des prix, mesurée par les IPPI atteint les IPC avec des décalages temporels différents selon les produits. Ils permettent une revalorisation de contrats et une réévaluation des immobilisations ou des stocks.

### *Base de sondage*

La base de sondage utilisée est constituée de l'ensemble des entreprises industrielles qui font partie du champ de l'Indice de la Production Industrielle. Elles sont extraites du fichier du dernier Recensement Général des Entreprises (RGE) de 2009, et des mises à jour faites à

---

<sup>1</sup>La NSDD a été établie par le Fonds monétaire international (FMI) pour aider les pays membres qui ont ou cherchent à accéder aux marchés internationaux de capitaux à fournir au public des données économiques et financières

l'occasion de la constitution de la récente base de sondage de l'Enquête Annuelle d'Entreprise (EAE), ainsi que du fichier des DSF (Déclarations Statistiques et Fiscales).

### ***Echantillonnage***

L'échantillon est constitué de 103 entreprises sélectionnées au terme d'un processus qui a démarré en 2015 par une enquête de base. Le choix de l'échantillon de l'enquête de suivi s'appuie sur la méthode de l'exhaustivité tronquée (cut-off) qui vise à assurer la couverture maximale de chacune des branches de l'industrie. Ces entreprises seront suivies au cours des 5 prochaines années dans l'optique de collecter chaque trimestre les prix et les valeurs de production des produits choisis. L'enquête est trimestrielle, mais les données collectées sont mensuelles.

### ***Outils de collecte***

Un questionnaire est utilisé pour l'enquête de suivi et est administré trimestriellement auprès des entreprises échantillonnées.

Ce questionnaire comporte deux sections : une première concernant l'identification de l'entreprise et une autre consacrée à la caractérisation des activités de l'entreprise.

Le répondant sera invité à signaler sur le questionnaire les modifications susceptibles d'influer sur la stabilité des transactions et les circonstances particulières qui peuvent être source d'évolution brusque des prix (par exemple promotions, lancements de produit, déstockages, hausse des matières premières, etc.).

### ***Collecte des données***

La phase courante de collecte des prix sera régulière. Elle donnera lieu chaque trimestre à l'envoi d'un questionnaire destiné aux entreprises de l'échantillon.

### ***Chronogramme de suivi d'une collecte***

La chronologie suivante doit être retenue :

- Dépôt questionnaire: le 25 du dernier mois du trimestre t en cours directement auprès du répondant désigné de l'entreprise par les enquêteurs, ou envoyés soit par email, soit par fax.
- Relance : le 10 du premier mois du trimestre t+1 par téléphone, par email ou directement auprès du répondant en vue de s'assurer que le questionnaire a été bien reçu.
- Fin de la collecte : 30 du premier mois du trimestre t+1.

## ***Publication***

Suivant le taux de couverture (suivant le nombre d'entreprises ou leurs poids en terme de chiffre d'affaires), on publiera :

les indices provisoires (taux de couverture supérieur ou égal à 66%) ;

les indices définitifs taux égal à 100% ou autour de 100% (95% par exemple).

La publication de l'IPPI prend en compte certains regroupements de branches. Les regroupements ci-dessous sont les plus pratiqués :

- Industries extractives ;
- Industries agroalimentaires ;
- Industries du bois et du meuble ;
- Industries pétrolières et chimiques ;
- les industries du caoutchouc ou des matières plastiques ;
- Industries du verre, de la céramique et des matériaux de construction ;
- Industries métalliques ;
- Fabrication de machines et matériels de tous types ;
- Electricité, gaz et eau.

L'IPPI est publié dans le bulletin trimestriel de conjoncture de l'INS, dans le site Web de l'INS, dans les bulletins de statistiques des organismes internationaux, etc.